



Le contentieux électoral et le juge constitutionnel : l'impératif de vérité, sincérité, régularité et crédibilité

L'organisation et le fonctionnement de la justice constitutionnelle et le traitement des contentieux des élections présidentielles et législatives constituent le cœur de cet important ouvrage.

Les élections demeurent à ce jour un enjeu majeur de tous les États qui aspirent à la démocratie ou se disent démocratiques. Les élections présidentielles et législatives mobilisent ou attirent néanmoins plus l'attention des acteurs à cause des pesanteurs et surtout de l'étendue de la légitimité que portent les élus à ces élections.

Il est néanmoins inconcevable à ce jour de parler d'élections sans penser au contentieux électoral, à moins qu'elles soient organisées sans risque. Et cette attribution est reconnue à la Cour constitutionnelle, du moins pour les élections présidentielles et législatives.



*Docteur en droit public de l'Université de Kisangani depuis avril 2015, diplômé d'études supérieures en droit de l'université de Lubumbashi, **Bushiri Omari** est professeur à la faculté de droit de l'université de Kindu, il enseigne dans plusieurs universités de la République démocratique du Congo. Avocat depuis 2015, directeur de cabinet du recteur pendant onze ans, il est actuellement conseiller administratif au Conseil économique et social depuis 2015. Il est depuis sept ans officier national et chef de section État de droit à la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation de la RDC (MONUSCO).*

39 €
ISBN : 978-2-343-17141-8



Le contentieux électoral
et le juge constitutionnel

Bushiri
Omari

Bushiri
Omari

Le contentieux électoral et le juge constitutionnel : l'impératif de vérité, sincérité, régularité et crédibilité

RD Congo 2006, 2011

